

**Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (arrêté du 10 juin 2021)
pour les titulaires du diplôme d'Ambulancier (arrêté du 11 avril 2022)**

En marron, allègement de la formation

Blocs de compétences	Compétences	Parcours de formation		Modalités d'évaluation du bloc de compétences
		Modules de formation	Période en milieu professionnel	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module allégé : 126 h	Durée allégée : 14 semaines comprenant 3 périodes en milieu professionnel de 5, 5 et 4 semaines ➔ Permettant d'explorer les missions 1, 2 et 3 : Mission 1 : Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque Module allégé : 14 h		
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Equivalence	➔ Portant sur l'ensemble des blocs de compétences Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Pas d'évaluation
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement Module allégé : 147 h		Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Equivalence		Pas d'évaluation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage Module allégé : 21 h		Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs 21 h		

Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés Module allégé : 7h	Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques ➔ Au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins			
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Equivalence		Pas d'évaluation
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques Module allégé : 14 h		Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel

La production d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2 en cours de validité est obligatoire pour valider le bloc 2.

Ce parcours comporte **917 heures de formation théorique et clinique**, se répartissant en **427 heures de formation théorique** et **480 heures (14 semaines) de formation clinique**.

Structure de la formation théorique :

• Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les trois premiers mois de la formation)
• Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
• Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
• Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	126 h
• Module 2. Repérage et prévention des situations à risque	14 h
• Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	147 h
• Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	21 h
• Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
• Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	7 h
• Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	14 h

Structure de la formation clinique :

Trois périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 4 semaines

Dans le cadre de la **formation par la voie de l'apprentissage**, ces périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Période	Durée de la période	Contexte de la période	Missions de l'aide-soignant explorées	Blocs de compétences concernés
A	5 semaines	Les périodes A, B et C doivent permettre, dans leur ensemble, d'aborder différents contextes : - Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigue - Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé	Les périodes A, B et C doivent permettre d'explorer les 3 missions, une période donnée pouvant être centrée sur une ou plusieurs missions : Mission 1 : Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	Chacune des périodes A, B, C doit porter sur tout ou partie des 5 blocs de compétences, l'ensemble des blocs devant être abordés sur l'ensemble des 3 périodes. ➔ Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale ➔ Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration ➔ Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants ➔ Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention ➔ Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques
B	5 semaines			
C	4 semaines			

Au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.

Contenu de la formation théorique :

En fonction de l'évolution technologique, sociétale et sanitaire, le contenu des modules de formation doit être actualisé en continu par les instituts de formation.

Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Compétences	Modules de formation
1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires 1. Rechercher et analyser les informations sur les habitudes de la vie quotidienne et sociale, la culture, les choix de la personne et le cas échéant ceux de son entourage 2. Evaluer le degré d'autonomie, les fragilités et /ou les handicaps, les ressources, les capacités physiques et psychiques de la personne 3. Identifier et évaluer les besoins de la personne en tenant compte de sa situation singulière, de ses réactions et ajuster continuellement son intervention 4. Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé dans les actes essentiels de la vie quotidienne 5. Mettre en œuvre les activités d'accompagnement à la vie sociale à destination d'une personne ou d'un groupe en prenant en compte les réactions, choix et expressions de la personne 6. Mobiliser les ressources de la personne dans les activités réalisées et, en collaboration avec l'infirmier, les autres professionnels, les aidants, adapter son accompagnement pour développer et maintenir ses capacités 7. Adapter la communication avec la personne, les aidants et les autres professionnels pendant les activités en fonction de chaque situation 8. Aider, accompagner et conforter les aidants dans leur rôle de collaboration aux actes essentiels de la vie quotidienne Critères d'évaluation : 1 - Pertinence de l'analyse de la situation de la personne 2 – Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne au regard de la situation de la personne 3 – Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement 4 – Pertinence des activités d'accompagnement à la vie sociale 5 – Pertinence dans l'accompagnement des aidants	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module allégé : 126 h Objectifs de formation - Identifier le rôle de l'aide-soignant dans les situations de soins de la vie quotidienne - Rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer la situation et les besoins de la personne - Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé à partir de l'évaluation de la situation - Evaluer l'accompagnement mis en œuvre et le réajuster Eléments de contenu • Raisonnement et démarche clinique : la recherche des informations, l'évaluation du degré d'autonomie, des fragilités et ressources, des capacités physiques et psychiques de la personne, de ses besoins. • Formation allégée sur cet axe : L'évaluation de la situation et des besoins d'une personne : - La personne et ses besoins, les cycles de vie, le développement psycho-social de l'homme à tous les âges de la vie, les groupes d'appartenance. - Les formes de l'autonomie (physique, psychique, sociale et juridique) ; droits des patients ; dépendance, déficience et handicap ; le concept de fragilité. • La santé : santé publique : données démographiques, politique de santé et actualités sur les plans de santé publique, introduction à la santé environnement : impact des facteurs environnementaux (chimiques, physiques, biologiques) sur la santé humaine ; le système de santé français, le parcours de soins. • Les principales situations de vie : - Maternité : conception, grossesse, accouchement, suites de couches, nouveau-né. - Handicap : politique du handicap, analyse des besoins et capacités, recommandations de bonnes pratiques, les structures d'accueil, accompagnement à la rééducation et l'insertion sociales et professionnelle, rôles des professionnels, place de la famille. - Vieillesse : démographie et place de la personne âgée dans la société. - Fin de vie : aspects culturels de la mort, notions législatives et réglementaires. • Rôle de l'aide-soignant auprès d'une personne dans les principales situations de vie, y compris auprès d'une personne en situation de handicap, vieillissante ou atteinte d'une pathologie mentale notamment de troubles du neuro développement et du spectre autistique. • Formation allégée sur cet axe : La réalisation des soins de la vie quotidienne : réalisation, évaluation et réajustement (approche théorique et pratique) :

	- La conception du soin : définition des soins de la vie quotidienne ; l'état de santé stable et constants, distinction avec les soins en situation aigüe. - L'accompagnement, la personnalisation de l'accompagnement à partir de l'évaluation de la situation et du projet individuel de la personne. - La relation pendant les soins. - La réalisation des soins de la vie quotidienne : - o Hygiène des mains et application des recommandations et bonnes pratiques - o Aide aux gestes de la vie quotidienne dans le cadre du maintien de l'hygiène de vie (alimentation, sommeil, élimination, hygiène corporelle, mobilisation) et de l'administration de thérapeutiques - Qualité et sécurité des soins : règles d'hygiène, de sécurité et de confort dans les soins, prévention de la douleur, prévention des risques durant le soin, protocoles et procédures, ... • Les activités d'accompagnement à la vie sociale : réalisation, évaluation et réajustement - Mise en place d'activités d'accompagnement et/ou de maintien du lien social. - Aide aux repères dans le temps et dans l'espace. - Socialisation et inscription dans la vie citoyenne. - Les différentes dimensions d'accessibilité. - La famille et l'entourage. - Vie collective, dynamique de groupe, gestion des relations et des conflits. - Activités collectives. - Outils d'évaluation. • L'accompagnement des aidants : place de l'aidant, les réseaux territoriaux et associatifs. Recommandations pédagogiques : Les connaissances acquises et évaluées sont reliées aux activités et soins de la vie quotidienne d'une personne. L'apprentissage de l'analyse de situation permet d'identifier et de hiérarchiser les besoins, les ressources et les difficultés de la personne, et de proposer un accompagnement personnalisé. Le rôle et la place de l'aide-soignant dans l'accompagnement d'une personne sont abordés dans le cadre d'un travail en équipe interprofessionnelle. Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ... Différents outils numériques (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.
2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer 1. Identifier les signes pouvant évoquer des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires 2. Repérer les situations à risque, en particulier de maltraitance, pour la personne, pour les intervenants et alerter 3. Proposer des mesures de prévention dans le champ d'intervention et dans le cadre d'une coopération pluri-professionnelle	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque Module allégé : 14 h Objectifs de formation - Identifier et analyser les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne - Mettre en œuvre les actions de prévention adéquates - Evaluer ces actions et les réajuster Éléments de contenu • Formation allégée sur cet axe : L'identification et l'analyse des situations à risques et des fragilités, les mesures préventives et leur évaluation :

4. Evaluer les mesures mises en œuvre et les réajuster le cas échéant Critères d'évaluation : 1 - Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités 2 – Repérage des situations à risque 3 – Pertinence des mesures de prévention proposées 4 – Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre	- Les situations à risque et de maltraitance (notamment les violences faites aux femmes), les différents types de fragilités, l'analyse des signes de fragilités, les mesures de prévention, la transmission des informations et l'alerte, les situations à risque liées à l'environnement. - Les actions de prévention. Recommandations pédagogiques : Les connaissances acquises et évaluées sont reliées aux activités et soins de la vie quotidienne d'une personne. Le rôle et la place de l'aide-soignant dans le repérage et la prévention des risques sont abordés dans le cadre d'un travail en équipe interprofessionnelle. Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ... Différents outils numériques (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.
Modalités d'évaluation du bloc de compétences • Etude de situation • Evaluation des compétences en milieu professionnel Critères d'évaluation : 1 - Pertinence de l'analyse de la situation de la personne 2 – Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne au regard de la situation de la personne 3 – Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement 4 – Pertinence des activités d'accompagnement à la vie sociale 5 – Pertinence dans l'accompagnement des aidants 6 - Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités 7 – Repérage des situations à risque 8 – Pertinence des mesures de prévention proposées 9 – Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre	

Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne 1. Rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin 2. Analyser les informations recueillies et prioriser les activités de soin dans son champ de compétences 3. Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des soins 4. Organiser l'activité de soin et adapter les modalités de réalisation de celui-ci en fonction de l'état clinique et de la situation de la personne et en prévenant la douleur 5. Mettre en œuvre des soins personnalisés en collaboration avec l'infirmier(ère) et en lien avec l'équipe pluri-professionnelle à partir de l'évaluation de la situation 6. Expliquer le soin réalisé et l'objectif du geste de manière adaptée à la situation 7. Evaluer la qualité du soin réalisé et réajuster son intervention Critères d'évaluation : 1 - Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser 2 – Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques 3 – Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation 4 – Analyse de la qualité du soin réalisé	Module 4 - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement Module allégé : 147 h Objectifs de formation - Mettre en œuvre des soins personnalisés à partir de l'évaluation de la situation - Evaluer la qualité d'un soin et identifier les éléments à réajuster Éléments de contenu • Formation allégée sur cet axe : FG SU niveau 2 : (allègement possible de 21 h si déjà acquis ; AFGSU de niveau 2 en cours de validité requise) • Notions de pharmacologie : - Les principales classes médicamenteuses, concept d'iatrogénie, modes d'administration des médicaments et conséquences de la prise sur l'organisme. - Notions sur l'oxygénothérapie. • Les soins en situation aigüe (approche théorique et pratique) : - Cadre réglementaire permettant la réalisation de soins en situation aigüe. - Le rôle de l'AS dans les situations de soins aigus. - Définition, identification de modification de l'état de santé, évaluation de la situation clinique durant le soin. - Qualité et sécurité des soins réalisés en phase aigüe : règles d'hygiène et de sécurité, prévention de la douleur. - Prise en compte des interactions avec les différents acteurs. - La notion de parcours de soins. - Réalisation des soins : ○ Soins d'hygiène et de confort en phase aigüe ; ○ Prise en charge d'une personne bénéficiant d'une intervention chirurgicale ou non-invasive en collaboration avec l'infirmière ; ○ Soins palliatifs, soins d'hygiène et de confort des personnes en fin de vie. • Formation allégée sur cet axe : Réalisation des soins liés aux dispositifs médicaux ou d'appareillage : ○ Surveillance d'une personne sous moniteur à prise de constantes directes et automatiques ; ○ Observation du patient en assistance respiratoire ; ○ Montage et entretien du matériel et réalisation d'aspiration endotrachéale sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire ; ○ Oxygénothérapie : montage et entretien du matériel, surveillance du patient ; ○ Changement de lunette à oxygène courbe avec tubulure sans intervention sur le débitmètre ; ○ Pose et changement de masque pour l'aide à la respiration en situation stable chronique ; ○ Observation des patients sous dialyse ; ○ Observation et surveillance des patients sous perfusion ;
--	---

	○ Surveillance du patient porteur d'une sonde vésicale et vidange du sac collecteur ; ○ Lecture instantanée de données biologiques urinaires ; recueil aseptique d'urines hors sonde urinaire ; ○ Soins d'hygiène aux patients porteurs d'entérostomies cicatrisées ; renouvellement de poche et de support sur colostomie cicatrisée ; ○ Surveillance de l'alimentation par sonde ; ○ Surveillance et renouvellement d'une vessie de glace et actions pour réchauffer le malade ; ○ Pose de bas de contention ; ○ Immobilisations : observation et surveillance des attelles, plâtres et tractions ; ○ Pose de suppositoire (d'aide à l'élimination) ○ Lavage oculaire et instillation de collyre ○ Renouvellement de collecteur externe non stérile ; ○ Observation des pansements. - Aide aux soins réalisés par l'infirmier : ○ Prise ou aide à la prise de médicaments sous forme non injectable ; application de crème et de pommade ; ○ Soins aux personnes dépendantes : collaboration pour le premier lever ; ○ Soins préventifs des escarres ; ○ Soins de bouche non médicamenteux ; ○ Participation à l'animation d'un groupe à visée thérapeutique ; ○ Soins post-mortem : toilette, habillage, identification. - Evaluation de la qualité des soins et réajustement des soins. Recommandations pédagogiques ; La formation est allégée compte tenu des notions acquises sur les gestes adaptés à l'état du patient dans toute situation d'urgence et de la mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort L'enseignement en anatomie et physiologie doit être suffisant pour appréhender le fonctionnement général du corps humain et permettre une compréhension globale. Le rôle et la responsabilité de l'aide-soignant dans l'aide à la prise des médicaments sont traités en lien avec la responsabilité de l'infirmier. L'actualisation des recommandations en matière de règles d'hygiène, de sécurité et de confort est intégrée aux enseignements. Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ... Différents outils numériques (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.
Modalités d'évaluation du bloc de compétences • Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 • Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 • Evaluation des compétences en milieu professionnel Critères d'évaluation : 1 - Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée	

- 2 - Conformité des modalités de recueil des données
- 3 - Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent
- 4 - Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser
- 5 – Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques
- 6 – Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation
- 7 –Analyse de la qualité du soin réalisé

NB : la production d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2 en cours de validité est obligatoire pour valider ce bloc de compétences.

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Compétences	Modules de formation
6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage 1. Ecouter la personne et son entourage en prenant en compte la communication verbale et non verbale 2. Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect des personnes et des règles de confidentialité 3. Identifier les informations pertinentes à transmettre à la personne et à son entourage en tenant compte de la situation, du projet personnalisé ou collectif et de la réglementation en vigueur, et en collaboration avec l'infirmier(ère) et l'équipe pluri-professionnelle 4. Apporter des conseils à la personne et à l'entourage dans le domaine de l'éducation à la santé, de l'hygiène de la vie courante et de la sécurité domestique 5. Permettre à la personne d'exprimer ses besoins et attentes au regard du soin réalisé, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du soin 6. Apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil dans le service, la structure, l'institution et dans le cadre du respect du règlement intérieur Critères d'évaluation : 1 – Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle 2 – Qualité des soins relationnels auprès des personnes et de leur entourage 3 – Pertinence des informations et conseils apportés à la personne et à son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage Module allégé : 21 h Objectifs de formation - Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect de la déontologie et des valeurs professionnelles - Identifier les besoins et les attentes de la personne et de son entourage, les reformuler et proposer des informations adaptées à la situation Eléments de contenu • Information et droits des patients : - Notions législatives et réglementaires ; - Le cadre réglementaire relatif aux droits des patients ; - Le secret médical, le secret professionnel ; - Le consentement des patients ; - Législation et déontologie concernant l'isolement, la contention, la limitation des mouvements et les droits des patients ; - Le rôle de l'aide-soignant dans l'information du patient ; - La bientraitance : identification des facteurs qui contribuent à la bientraitance, prévention, repérage des signes de maltraitance et transmission aux personnes compétentes. • Les techniques de communication (approche théorique et pratique) : - Le jeu et l'animation ; - Education à la santé d'une personne pour favoriser ou maintenir son autonomie ; - Participation à l'animation à but thérapeutique en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire ; - Participation à la démarche éthique. • Relation et communication à la personne soignée, à l'entourage et aux aidants : - Le développement psychosociologique de l'homme, les relations humaines, l'insertion dans la société, le lien social ; - Les valeurs et les principes : respect, discrétion, écoute sans jugement, confidentialité ; - Adaptation de la communication et de la relation dans des situations spécifiques : situations de violence, désorientation, situation de handicap, fin de vie, pathologie chronique, urgence, annonce, ... - Concept de mort, soins palliatifs et accompagnement de la personne en fin de vie, démarche éthique. • Démarche d'information, d'éducation et de prévention : rôle d'information dans les domaines de l'éducation à la santé, de l'hygiène de vie courante et de la sécurité domestique. Recommandations pédagogiques La formation est allégée sur les techniques de communication et la relation à la personne soignée.

	Un travail approfondi et personnalisé est réalisé sur le comportement au travail et spécifiquement en relation avec les personnes soignées. Les situations de maltraitance ou présentant des difficultés dans la communication sont analysées. Le cadre réglementaire est actualisé. L'évaluation de l'initiation à une langue n'est pas nécessaire pour la validation du bloc de compétences. Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ... Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.
7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels 1. Identifier les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure 2. Rechercher les informations sur les besoins d'apprentissage en lien avec la personne et avec sa formation 3. Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation 4. Identifier les acquis et les écarts dans la réalisation des activités et adapter son encadrement 5. Evaluer les compétences mises en œuvre par les personnes en formation en utilisant les outils de suivi de l'apprentissage 6. Accompagner la personne en formation dans la réflexion sur ses apprentissages Critères d'évaluation : 1-Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel 2- Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs Objectifs de formation - Sélectionner les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure - Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation Éléments de contenu • Formation des pairs et accueil de nouveaux professionnels - Transmission d'informations - Projet et objectifs de formation - Tutorat et accompagnement des personnes en formation - Transmission de savoir-faire et réajustement de la transmission - Evaluation des acquis Recommandations pédagogiques Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ... Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.
Modalités d'évaluation du bloc de compétences • Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée • Evaluation des compétences en milieu professionnel Critères d'évaluation : 1 – Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle 2 – Qualité des soins relationnels auprès des personnes et de leur entourage 3 – Pertinence des informations et conseils apportés à la personne et à son entourage 4 - Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel 5 - Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel	

Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Compétences	Modules de formation
8- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés 1. Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés, les utiliser en respectant les règles de bonnes pratiques 2. Utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées, pour lutter contre les risques de contamination et les infections associées au soin, en appliquant les règles de bonnes pratiques 3. Appliquer les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile visant à prévenir les infections et leur transmission 4. Respecter les circuits d'entrée-sortie et stockage du linge, des matériels, des dispositifs médicaux et des déchets 5. Respecter les circuits et procédures liés à l'alimentation dans son champ d'activité 6. Adapter ses actions en fonction du lieu d'intervention Critères d'évaluation : 1 – Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de l'analyse de la situation 2 – Pertinence de l'analyse de l'application des règles: - de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie - de traçabilité - liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets 3 -Conformité du nettoyage, de la pré-désinfection, de la désinfection, de la stérilisation et du conditionnement	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés Module allégé : 7h Objectifs de formation - Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés à différentes situations d'entretien et utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées - Identifier et prendre en compte les risques de contamination et les infections associées aux soins - Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques et les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile - Identifier et prendre en compte les circuits et appliquer les procédures - Repérer les anomalies et dysfonctionnements des locaux et des matériels, les signaler et identifier les mesures appropriées Éléments de contenu • Formation allégée sur cet axe : Infection, désinfection et prévention des risques : - Prévention des risques liés à l'infection en milieu ordinaire et en milieu hospitalier : - o Notions sur l'antibiorésistance - Prévention des risques liés à la sécurité en milieu hospitalier : - o Normes d'hygiène publique et de respect de l'environnement - o Commissions de vigilance - o Formalités de déclaration d'accident - o Rôle du comité d'hygiène et de sécurité • Formation allégée sur cet axe : Règles, bonnes pratiques et recommandations : - Règles de bonnes pratiques et recommandations (HAS, sociétés savantes, ...) liées à l'hygiène et la santé environnementale - Les circuits des déchets à l'hôpital : - o Les différents types de déchets et de contenants - o Les obligations légales et réglementaires des établissements • Formation allégée sur cet axe : Réalisation des opérations d'entretien des locaux et des matériels (approche théorique et pratique) : - Hygiène quotidienne de l'environnement du patient - Nettoyage et désinfection des matériels et de l'environnement direct du malade - Prévention des infections associées aux soins par l'application des techniques d'entretien des locaux et des matériels - Isolement des patients : règles, précautions à respecter - Elimination des déchets hospitaliers solides et liquides résultant des activités de soins et d'hébergement conformément à la réglementation en vigueur : les contenants, les circuits, les délais
9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins 1. Evaluer l'efficacité des opérations réalisées, identifier les anomalies et réajuster dans le cadre de ses compétences 2. Repérer les anomalies relatives à l'entretien de l'environnement de la personne et des matériels et alerter 3. Vérifier le bon fonctionnement des matériels liés aux activités de soins Critères d'évaluation : 1 – Pertinence du repérage et du traitement des anomalies 2 – Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés	

3 - Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement ou d'une situation de travail	- Entretien, pré désinfection, nettoyage, désinfection et stérilisation du matériel chirurgical divers et du matériel médico-chirurgical destiné à effectuer des actes aseptiques. ; les opérations et le matériel en unité de stérilisation centrale - Montage, entretien et surveillance du matériel en lien avec les soins aigus, en lien avec le transport des patients ; en lien avec le transport des produits et matériels (le chariot de soins ; le chariot de linge ; ...) - Repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements des locaux et des matériels Recommandations pédagogiques L'évolution des connaissances liées à la santé environnementale est prise en compte. Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ... Différents outils numériques (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.
Modalités d'évaluation du bloc de compétences • Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel • Evaluation des compétences en milieu professionnel <i>Critères d'évaluation :</i> 1 – Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de l'analyse de la situation 2 – Conformité de l'application des règles : ○ de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie ○ de traçabilité ○ liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets 3 - Conformité du nettoyage, de la pré-désinfection, de la désinfection, de la stérilisation et du conditionnement 4 – Pertinence du repérage et du traitement des anomalies 5 – Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés 6 - Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement ou d'une situation de travail	

Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Compétences	Modules de formation
11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques 1. Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention 2. Organiser sa propre activité au sein de l'équipe pluri-professionnelle en s'inscrivant dans la planification de l'ensemble des activités et des changements prévisibles 3. Organiser et prioriser son activité pour répondre aux besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un contexte susceptible de changer 4. Apporter une contribution au projet de soins, au projet de vie et à tout projet collectif et institutionnel 5. Repérer, signaler et déclarer les événements indésirables et les non-conformités et transmettre les informations appropriées 6. Apporter une contribution à l'évaluation des pratiques en équipe pluri-professionnelle et à la démarche qualité et à la gestion des risques 7. Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation 8. Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences Critères d'évaluation : 1 - Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des acteurs 2 - Pertinence de l'organisation de son activité 3 - Pertinence de la participation à la démarche qualité et gestion des risques 4 - Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure 5 - Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle 6 - Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques Module allégé : 14 h Objectifs de formation - Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention - Organiser et prioriser son activité et l'activité d'un groupe de pairs et d'apprenants - Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation - Identifier les événements indésirables et les non-conformités - Exercer son activité dans une démarche permanente d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins - Identifier les actions contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences Eléments de contenu • Formation allégée sur cet axe : Travail en équipe pluri professionnelle : - La définition de l'équipe de soins et les responsabilités de chaque acteur - La collaboration avec l'IDE et ses modalités dans les soins de la vie quotidienne et les soins aigus - Notions d'organisation du travail, organisation du travail collectif et individuel, législation du travail et du travail posté - Les outils de planification des soins - Organisation des soins au sein d'une équipe pluri professionnelle - Intégration et positionnement au sein d'une équipe de soin pluri professionnelle - Techniques d'organisation et d'animation d'un groupe de pairs et d'apprenants - Projet de soins et projet de vie - Dispositif de coordination des prises en soins, réunions de travail institutionnels et réseaux de soins, groupes projets - Les différentes professions de santé et les limites de leur champ de compétences • Formation allégée sur cet axe : Démarche qualité et gestion des risques : - Certification des établissements de santé - Démarche et méthodes d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins, pour soi-même et en équipe pluri professionnelle - Les indicateurs qualité : signification, utilisation - Méthodes et outils d'analyse critique sur les pratiques - Prise en compte de l'éthique, de la bioéthique et de la santé environnementale dans son

	activité - Les événements indésirables : repérage, procédures, traçabilité, réglementation - Les risques sanitaires - Les différentes ressources d'informations valides indispensables à l'exercice du métier : réglementation, référentiels, recommandations, expertises, ... Recommandations pédagogiques La formation est allégée sur le travail en équipe pluri professionnelle compte tenu des acquis sur l'organisation du travail au sein d'une équipe et les rôles, missions et responsabilités de différentes professions de santé. La participation à des actions collectives contribuant à l'amélioration de la qualité des soins (type « chambre des erreurs », ...) est recherchée. Des travaux de groupe avec des étudiants d'autres filières (par exemple, étude de cas en groupe) et la mutualisation des enseignements sont recherchés. Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ... Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game,...) peuvent être utilisés.
Modalités d'évaluation du bloc de compétences • Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée • Evaluation des compétences en milieu professionnel Critères d'évaluation : 1 - Fiabilité du recueil des données 2 - Fiabilité et pertinence des données sélectionnées et transmises 3 - Qualité des transmissions 4 - Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des acteurs 5 - Pertinence de l'organisation de son activité 6 - Pertinence de la participation à la démarche qualité et gestion des risques 7 - Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure 8 - Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle 9 - Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation	

Dispositif d'accompagnement des apprenants

L'accompagnement des apprenants s'appuie sur trois modalités d'intervention :

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) :	35h (dans les trois premiers mois de la formation)
Suivi pédagogique individualisé des apprenants :	7h (réparties tout au long de la formation)
Travaux personnels guidés (TPG) :	35 h (réparties au sein des différents modules)

Dispositif d'accompagnement des apprenants	
Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) Objectifs de formation - Réaliser un accompagnement pédagogique ciblé compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation Éléments de contenu - Modalités • Positionnement de l'apprenant en lien avec les attendus en termes d'écriture/lecture/compréhension, arithmétique, relations humaines, organisation et outils informatiques • Entretien avec l'apprenant à partir du positionnement : définition des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé • Accompagnement individualisé pour développer les compétences manquantes et notamment la maîtrise du français • Mise en place, le cas échéant, de dispositifs complémentaires individuels pour renforcer les apprentissages dans un domaine, notamment la maîtrise du français ou de l'arithmétique • Accompagnement à l'explicitation, la formalisation du projet professionnel Recommandations pédagogiques : Ce module obligatoire pour tous les apprenants fait l'objet d'un projet spécifique du projet pédagogique. Les objectifs de ce module seront individualisés en fonction du positionnement au début de la formation. Ce module doit être organisé par l'équipe pédagogique mais peut faire appel à des formateurs spécialisés sur certaines problématiques, comme la maîtrise du français. Le suivi pédagogique prendra le relais de ce dispositif d'accompagnement.	
Suivi pédagogique individualisé des apprenants Objectifs de formation - Poursuivre l'accompagnement pédagogique tout au long de la formation Éléments de contenu • Entretiens avec l'apprenant à partir des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé : points d'étape sur les acquis de l'apprenant et ses difficultés • Apport d'éléments complémentaires, le cas échéant, pour renforcer les acquis de l'apprenant Recommandations pédagogiques : Ce suivi prend le relais du module API.	

TPG (travaux personnels guidés)

Objectifs de formation

- Accompagner le travail personnel : travail préparatoire en amont des apports, temps de révisions, ...

Éléments de contenu

- **Accompagnement individuel** du travail personnel pour les apprenants les plus en difficulté sur cet axe, à partir des objectifs définis en suivi pédagogique individualisé
- **Guidage collectif** du travail personnel : apport de méthodes d'organisation et d'apprentissage, fixation d'objectifs
- **Apport de méthodes dans le domaine de l'expression orale et écrite et dans le domaine de l'analyse de l'information**, afin d'être capable de hiérarchiser et d'interpréter les informations

Recommandations pédagogiques :

Il s'agit d'un dispositif d'aide à la réussite qui doit être intégré dans le projet pédagogique de l'institut.

Ces TPG collectifs ou individuels peuvent s'appuyer sur des supports pédagogiques variés.

La durée de 35h peut être répartie au sein de différents modules.